

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 17 mars 2025

DCS n°2025-05

Date de convocation :
28 Février 2025Délégués en
exercice : 48Titulaires : 30
Suppléants : 2
Absents non
remplacés : 16

Quorum : 25

Votants : 32

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Stéphane GARCIA, le 1^{er} Vice-Président pour la première partie du Comité Syndical.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Cécile HELLE, M. Claude MOREL, M. Daniel BELLEGARDE, M. Steve SOLER, M. Patrick SUISSE, Mme Jeanine DRAY, Mme Annick DUBOIS, M. Michel BERARDO, M. Hervé BERENGUER, Mme Nathalie LE GOFF, M. Michel TERRISSE, M. Jean Claude RUSCELLI, M. Christian GROS, M. Stéphane MICHEL, M. Fulgencio BERNAL, M. Didier CARLE, M. Stéphane GARCIA, M. Christophe REYNIER-DUVAL, M. Claude AVRIL, M. Nicolas PAGET, Mme Claudine MAFFRE, M. Thierry VERMEILLE, M. Xavier MARQUOT, M. Denis SABON, Mme Christine WINKELMANN, M. Fabrice LEAUNE, M. Pascal CROZET, M. Marc GABRIEL, Mme Patricia LISPAL-GONDRAN, Mme Florence GOURLOT.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. Serge MALEN représenté par M. Lionel FISHER
M. Louis DRIEY représenté par Mme Françoise GRANDMOUGIN

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

M. Paul-Roger GONTARD (Excusé), M. Joël PEYRE (Excusé), Mme Aurore CHANTY (Excusée), M. Franck JOUSSELIN (Excusé), M. Pierre JOUVENAL (Excusé), M. Patrick SANDEVOIR (Excusé), M. Jacques DEMANSE (Excusé), M. Yvan BOURELLY (Excusé), M. Michel DOUCENDE (Excusé), M. Joël GUIN (Excusé), M. Jean BERARD (Excusé), Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ (Excusée), M. Jean-Pierre FENOUIL (Excusé), M. Yann BOMPARD (Excusé), Mme Christine LANTHELME (Excusée), Mme Pascale BORIES (Excusée).

Secrétaire de séance : Mme Jeanine DRAY

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) – Exercice 2024

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Conformément au CGCT, la Présidente, Madame Pascale BORIES ne participe pas et n'est pas présente au moment du vote de cette délibération.

L'expérimentation du CFU a été lancée en 2019, avec un déploiement progressif, sur plusieurs vagues. Cette expérimentation étant réussie, l'article 205 de la loi de finances pour 2024, précise que les Collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent dès l'exercice 2024, et au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique (CFU).

Le CFU est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au Compte Administratif (de l'ordonnateur) et au Compte de Gestion (du comptable). Il retrace l'exécution budgétaire dans le cadre des autorisations de dépenses et de recettes inscrites dans le Budget.

Le Syndicat a opté pour le passage au CFU à compter de l'exercice 2024.

Le CFU a pour objectifs :

- de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable grâce aux contrôles automatisés,
- de favoriser la transparence et d'améliorer la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux actuels comptes,
- d'améliorer la qualité des comptes.

Le compte financier unique peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT 2024							
DEPENSES				RECETTES			
chapitre	libellé	prévisions	réalisations	chapitre	libellé	prévisions	réalisations
011	charges à caractère général	135 586,77	87 132,50	74	dotations, subventions et participations	633 348,00	633 348,00
012	charges de personnel	190 000,00	173 188,22				
65	autres charges de gestion courante	149 430,41	145 379,03	75	autres produits de gestion courante	-	2 209,28
Total dépenses réelles de fonctionnement		475 017,18	405 699,75	Total recettes réelles de fonctionnement		633 348,00	635 557,28
042	opérations d'ordres	193 982,30	177 163,35	042	opérations d'ordre	12 907,00	12 907,00
023	virement à la section d'investissement	-	-	002	Résultat de fonctionnement reporté	22 744,48	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		668 999,48	582 863,10	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		668 999,48	648 464,28

résultat de clôture 65 601,18

résultat à affecter 88 345,66

INVESTISSEMENT 2024							
DEPENSES				RECETTES			
chapitre	libellé	prévisions	réalisations	chapitre	libellé	prévisions	réalisations
20	Immobilisations incorporelles	563 110,12	226 872,41	13	Subventions d'investissement	-	-
21	Immobilisations corporelles	43 500,00	7 857,09	16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-	20	Immobilisations incorporelles	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	21	Immobilisations corporelles	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	10	Dotations, fonds divers et réserves	94 786,22	95 215,13
27	Autres immobilisations financières	-	-	27	Autres immobilisations financières	-	-
Total dépenses réelles d'investissement		606 610,12	234 729,50	Total recettes réelles d'investissement		94 786,22	95 215,13
040	opérations d'ordres	12 907,00	12 907,00	040	opérations d'ordre	193 982,30	177 163,35
001	Solde d'exécution négatif reporté	-	-	021	Virement de la section de fonctionnement	-	-
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		619 517,12	247 636,50	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		619 517,12	272 378,48

résultat de l'exercice 24 741,98

résultat antérieur 330 748,60

résultat de clôture 355 490,58

Restes à Réaliser

Il y a des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 6 720,00 €

Considérant que le quorum est atteint et qu'en conséquence la validité des délibérations est assurée,

Le Bureau Syndical, réuni le 24 février 2025 a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,

Le Comité Syndical :

- ADOPTE le Compte Financier Unique 2024 tel qu'annexé à la présente délibération,
- DÉCLARE que les opérations de l'exercice 2024 sont définitivement closes.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 32
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

La Secrétaire de séance
Jeanine DRAY



Le 1^{er} Vice-Président
Stéphane GARCIA

